

Tableau n°6 du Code de la sécurité sociale

Date de mise à jour : 26 Septembre 2022

Notre analyse

Le tableau n°6 du régime général concerne les affections provoquées par les rayonnements ionisants. Ce tableau de maladie professionnelle fixe les conditions que le salarié doit remplir pour que sa maladie soit présumée d'origine professionnelle.

Tableau n°6 du Code de la sécurité sociale

Affections provoquées par les rayonnements ionisants

Des outils utiles à la mise en oeuvre



Tableau de maladie professionnelle n°6 : Affections provoquées par les rayonnements ionisants

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Maladie professionnelle : les démarches à effectuer

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Les maladies professionnelles - guide d'accès aux tableaux du régime général et du régime agricole de la Sécurité sociale

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)